



**Conseil communal
Trélex**

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 JUIN 2023**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15.

La séance était organisée à la Ferme du Bois de Chênes de Genolier. Malheureusement, les prévisions météo pour la soirée ont incité la police cantonale à recommander d'éviter les déplacements, en particulier en forêt. Le Président constate le nombre très inhabituel d'excusés, annonce l'absence jusqu'à 21h00 de la Municipale Mme Evelyne VOGEL, et souhaite un bon anniversaire au Syndic. Il signale la présence du photographe M. HARO pour le nouveau livre de Trélex. Enfin, il prie chacun d'éteindre ou mettre son téléphone sur mode avion pour limiter les interférences dans l'enregistrement de la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 05.04.2023 – 3. Communication(s) du Président – 4. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du Bureau – 5. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion – 6. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances – 7. Préavis n°2/2023 Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022 – 8. Préavis n°3/2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024 – 9. Préavis n°4/2023 Demande de crédit de CHF 176'000.00 pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole – 10. Mention des préavis à venir – 11. Communication(s) de la Municipalité – 12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 13. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

25 conseillers présents et 20 excusés. Le quorum est atteint.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 05.04.2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie la Secrétaire.

3. Communication(s) du Président

Le Président communique en premier lieu que, pour les élections fédérales du 22 octobre aux Conseil des États et Conseil National, les volontaires sont les bienvenus pour aider au dépouillement, notamment les jeunes majeurs. En second lieu, il informe que cette année Paléo ne distribue pas de billets aux conseils communaux et généraux. La raison alléguée est que des critiques dans la presse ont suggéré que Paléo achetait les élus. L'offre est donc limitée aux seuls exécutifs. Il donne la parole au Syndic, qui explique qu'un conseil a été pris auprès de la Préfecture, qui a répondu en se référant à l'art. 100a de la LCom sur l'acceptation d'avantages et ceux de faible valeur, dont la notion serait un montant de CHF 300.-. La différence peut être reversée à la Fondation Equileo. Les Municipaux ont décidé de suivre cette recommandation.

4. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du Bureau

Comme chaque année au 30 juin, les mandats du Bureau sont soumis à élection pour l'année à venir.

Pour la fonction de président, M. François VAUTIER se représente. En l'absence d'autres candidatures, il est réélu par acclamation.

Pour la fonction de premier vice-président, M. Christophe HABISREUTINGER se représente et, en l'absence d'autres candidats, est réélu. De même, pour la fonction de deuxième vice-président, M. Bastien MORAX se représente et est également réélu, tous deux par acclamation.

Pour la fonction de scrutateurs, se présentent Mme Karin VITALE et M. Albert BOLAY suppléants, et, personne ne se présentant, ils sont élus. De même, pour la fonction de scrutateurs suppléants, Mme Barbara HENRY et M. Olivier MONTAGUTI se présentent et sont élus. Tous quatre le sont par acclamation.

Le Bureau réélu est applaudi par le Conseil communal.

5. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion

Selon le règlement du Conseil communal, le plus ancien membre de la COGEST et de la COFIN se retire. M. Bastien MORAX se retire. M. HABISREUTINGER propose la candidature de M. Roman DAEPPE, qui se retire de la COFIN. En l'absence d'autre candidature, M. DAEPPE est élu par acclamation.

6. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances

M. DAEPPE, le plus ancien membre, s'étant retiré, il propose la candidature de M. Christophe HABISREUTINGER. En l'absence d'autre candidature, celui-ci est élu par acclamation.

7. Préavis n°2/2023 Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022

Le Président donne la parole à la Municipale des finances, Mme Evelina GIROD. Elle présente les comptes et signale qu'ils ont été audités deux fois, par la fiduciaire ARL et par l'expert fiscal M. BUSSET. Les comptes se soldent par un excédent de CHF 10'379.-. Citons les points importants de l'année 2022 :

- Gravière : après la remarque du Conseil du 04.12.2022, une correction sur les écritures 2021 a été faite sur l'avance de CHF 200'000.- et l'avance de 2022 sur revenu futur a été placée dans un compte transitoire ;
- Coût de l'énergie : l'hiver clément a permis de réaliser une épargne de CHF 35'000.- sur le budget ;
- Molard-Parelliet : des travaux ont été effectués pour CHF 25'000.- (bâtiment loué à l'ACP) ;
- Impôts sur les gains immobiliers : le montant de CHF 735'000.- est inférieur en 2022 par rapport à 2021.

La Municipalité présente des comptes positifs grâce à sa maîtrise des charges et de l'endettement, en restant vigilante à la qualité des prestations. Mme GIROD conclut en priant le Conseil d'accepter le préavis.

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer sur le rapport de gestion. Mme GIROD précise que comptes et rapport de gestion sont habituellement présentés simultanément, contrairement à ce qui a été décidé pour cette année.

Le Président donne la parole à M. Olivier MONTAGUTI, président de la Commission de gestion, qui, à titre personnel, apprécie le renouveau apporté sur la forme des préavis, découvert après les séances avec la Municipalité. La COGEST a attentivement examiné la gestion communale et formule plusieurs points :

- Il est discutable que le rapport 2022 ait été retravaillé sur la forme après la séance avec la COGEST, sans l'en informer, puis présenté au Conseil communal, même si le contenu n'a pas changé ;
- Sur le fond, le rapport de gestion devrait valoriser davantage les réalisations, axes de travail et suivi pluriannuel de la Municipalité et de l'administration, au bénéfice de la compréhension du travail de l'une et l'autre ;
- Le nombre croissant de vacations municipales traduit une charge opérationnelle importante, qui peut induire des risques également importants et dont l'évolution doit être jugulée ;
- Il serait pertinent de redéfinir les rôles, responsabilités, droits et devoirs liés aux postes de l'administration communale, et ce, dans le contexte de l'augmentation d'équivalent plein temps jugée nécessaire par la Municipalité ;

- La Municipalité a suivi le dossier de la gravière avec sérieux et la COGEST est satisfaite que le Conseil ait été régulièrement informé de l'évolution de la situation en 2022 ;
- Événements et manifestations : il serait pertinent d'envisager des moyens de communications pour que la population se sente concernée par les nombreuses activités dans la commune ;
- Les comptes de la commune sont bien gérés et tenus avec professionnalisme par l'administration, avec un bilan comptable meilleur qu'attendu. La COGEST émet l'idée que cela tient en partie au report de projets, déplaçant d'éventuels problèmes financiers sans les résoudre ;
- Il est prématuré de tirer des conclusions sur l'adhésion au Groupement forestier La Colline ;
- Au chapitre des constructions, des mises en perspective pluriannuelles sont souhaitées. Les demandes de permis de construire sont-elles corrélées aux mutations et comment ? La charge de travail de l'administration peut-elle être anticipée d'une année à l'autre ?
- Une information plus stratégique sur le Plan d'affectation communal est également souhaitée, sans que soit pour autant diminué le partage de documentation dans le rapport de gestion ;
- Le Conseil a repoussé à deux reprises un préavis sur la rue de la Gare et il serait opportun que la Municipalité reprenne le projet ;
- Les travaux sur le PECC ont débuté et seront de longue haleine ;
- Le dossier de la Ferme Paul semble ne pas avancer, la feuille de route n'est pas claire ;
- La rénovation du collège des Marmouzets a été retardée en raison des délais de livraison des matériaux, une meilleure prévision est espérée en 2023 ;
- A propos des événements qui ont émaillé l'année 2022 pour l'Auberge et leurs conséquences, la COGEST aurait souhaité que la Municipalité apporte des explications plus précises ;
- La Municipalité reconnaît que l'administration des bâtiments communaux ne correspond pas à ses souhaits, mais cela ne lui est pas imputable.

La commission formule des graines de réflexions et des pistes d'amélioration présentées à la Municipalité, mais non contraignantes, étant entendu que la cogestion est impossible. Elles sont résumées ainsi :

- Ségréguer en deux préavis distincts la demande d'approbation des comptes et la demande de décharge pour la gestion administrative ;
- Entamer les travaux du rapport de gestion plus tôt, hormis les comptes dont les délais sont incompressibles, afin de soumettre ce rapport dûment terminé à la COGEST ;
- Présenter au budget 2024 une répartition par dicastère des vacances municipales ;
- Inclure dans le rapport de gestion 2023 le nombre d'heures de travail par dicastère ;
- Établir un catalogue des tâches pleinement déléguées à l'administration communale ;
- Convenir de bonnes pratiques internes au collège municipal pour accroître l'efficacité des séances de travail ;
- Faire appel à un prestataire externe pour formuler des propositions concrètes d'adaptation du fonctionnement de l'administration ;
- Réviser l'organigramme structurel de l'administration pour faire émerger les responsabilités et devoirs pour chaque poste, étant compris qu'une même personne peut en exercer plusieurs ;
- Fixer des objectifs, et non une liste de tâches, aux collaborateurs de l'administration et en faire le suivi ;
- Rendre compte des efforts prévus/entrepris dans la gestion des ressources humaines et des bénéfices escomptés/mesurés rétrospectivement ;
- Inclure aux futurs rapports de gestion un suivi des initiatives de la Municipalité.

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver les comptes 2022 tels que présentés, de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2022 et d'accepter le rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

M. DAEPPEN félicite la COGEST d'avoir effectué un travail de fond. Il soulève plusieurs points : il demande pourquoi ne pas procéder à certaines analyses et discussions au courant de l'année au lieu d'attendre le

printemps suivant ; il souhaite une explication sur l'explosion des vacances et l'évolution à la hausse des heures de travail de la Municipalité depuis 7-8 ans, alors que les vacances inscrites au budget 2022 auraient été sous-utilisées selon les comptes ; il s'étonne que la réfection de la fontaine à Borgeaud ne soit pas encore terminée ; il demande ce que représente le compte « débiteur informatique », avec CHF 500'000.- ; pour le poste gravière, il demande s'il est possible de compenser la créance du débiteur de CHF 13'000.- avec les fonds reçus de CHF 400'000.- ; au sujet des sacs à ordures taxés, il demande pourquoi leur nombre a doublé ; sa dernière question porte sur les travaux du passage à niveau de la route de Coinsins vers Genolier pour lequel il demande la raison de l'absence d'amortissement.

Le Syndic répond indirectement. Il loue le travail exceptionnellement approfondi de la COGEST avec de nombreux points intéressants pour la Municipalité. Par exemple, une séance extraordinaire à la rentrée sera consacrée à l'étude des recommandations, une plus grande concentration sur la stratégie au long de l'année et, lors des séances hebdomadaires, l'attention sera portée au suivi ou à l'abandon de dossiers. Mme Patricia AUDETAT indique que le mandat de la COGEST peut être permanent, car son fonctionnement est de rapporter sur le travail de gestion de la Municipalité au cours de l'année, mais qu'elle peut également lui adresser des questions sur des thématiques précises. Le Président fait observer que le rapport de gestion porte sur l'année écoulée, non sur le présent. M. MONTAGUTI ajoute que cette commission peut travailler en tout temps, mais doit garder confidentiels les résultats de ses travaux, au risque de faire de la gestion, pour rapporter une fois l'exercice clos.

En ce qui concerne les vacances, Mme GIROD attire l'attention sur le fait que le budget est plus élevé que les dépenses effectives, mais que la comparaison est faite sur plusieurs années. Ceci explique la différence entre les commentaires dans le préavis et celui du rapport de la COGEST. Le Syndic estime que la COGEST a commis une erreur de comparaison : en 2022, les 630 heures consacrées aux associations intercommunales ont été comptées, contrairement aux années précédentes. Le Président précise que les nombreuses heures pour l'AISGE, auparavant payées par la Commune, le sont désormais par l'AISGE, et constituent une exception.

Pour la fontaine à Borgeaud, M. MARZER répond que le retard s'explique par l'indisponibilité du tailleur de pierre et la difficulté à trouver le bon matériau. Le budget des travaux est donc reporté sur 2023.

Sur le point « débiteur informatique », Mme Élisabeth CONSTANTIN répond que ce compte est lié à la facturation d'eau émise en décembre. Les débiteurs sont ouverts au 31 décembre, mais une écriture informatique est créée chaque fois qu'une lettre avec facture est ouverte. En ce qui concerne les sacs à ordures taxés, un stock a été constitué pour une tranche de la population (les familles avec petits enfants et personnes incontinentes), une écriture est inscrite au compte social pour ce prélèvement. Quant au passage à niveau, il est relié à un préavis toujours ouvert, c'est pourquoi il n'y a ni dépense ni rentrée.

Pour le poste gravière, l'argent a été encaissé et correspond à une créance d'impôt. M. HOFMANN précise qu'il s'agit d'un acompte sur extraction future qui est extourné en transit. La Municipalité est en train de régler la question dans une convention avec RONCHI.

Au sujet de la gravière et du montant de CHF 200'000.-, M. Pierre-Emmanuel BEUN demande quel était le commentaire du réviseur en 2022. Mme GIROD répond que le réviseur n'a pas fait de remarque sur le montant de CHF 200'000.- et qu'il a procédé par échantillonnage. M. BEUN demande si la diminution d'environ un million de francs des impôts à encaisser par rapport à 2022 s'explique par la baisse des versements par le Canton. En outre, il regrette que les camemberts pour le compte Nature ne soient pas plus lisibles (p. 5 des comptes).

Mme GIROD répond que pour les impôts des défalcatons et des corrections interviennent après 3 à 4 ans.

M. Stephan WENGER félicite la Municipalité, la boursière et la COGEST, et estime que la commune a la chance de bénéficier d'une situation confortable. En revanche, il se pose des questions sur la gestion du personnel administratif et cite l'engagement en 2022 d'une personne à 40% en raison des heures supplémentaires, soldé par une erreur de recrutement, s'interroge sur des absences de personnel, l'absence de description du poste, sur la santé et la motivation du personnel. Il demande donc ce que la Municipalité pense des recommandations de la COGEST et sur quoi elle va s'engager d'ici 2024.

M. HOFMANN répond que 2022 a été une année particulière, avec l'engagement d'une adjointe au greffe qui a été un échec, puis l'arrêt du contrat de l'apprentie début 2023, ce qui s'est reporté sur le travail du greffe.

M. WENGER demande comment est gérée professionnellement la responsabilité du personnel : santé, cahier des charges, gestion du recrutement. La Municipalité se fait-elle aider pour ces aspects ?

M. HOFMANN répond que le dernier recrutement a été externalisé. Pour la gestion du personnel, la Municipalité a bien pris note des remarques de la Commission de gestion et tirera des conclusions de l'année 2022. Le solde d'heures supplémentaires de 2021 s'est reporté sur 2022, non résorbé du fait de l'absence de personnel au greffe.

Le Président rappelle la question sur les cahiers des charges. M. HOFMANN assure qu'ils existent et qu'ils seront revus en octobre avec les entretiens individuels annuels.

En l'absence d'autre question, l'on passe au vote : **le préavis n° 2/2023 est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis n°3/2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Le Président donne la parole à Mme GIROD. Pour elle, les résultats 2022 sont positifs, sans plus. Dans les points importants, mentionnons la correction sur les comptes de la gravière, avec la mise en attente des CHF 400'000.- sous forme de passif transitoire. Les ratios financiers et le résultat final en sont affectés. L'exercice 2022 présente un bilan avec une fortune nette et un endettement total qui n'augmente que de manière limitée. Pour ce qui est des rentrées fiscales, après l'année 2018, qui était particulière, les années 2019 à 2022 ont fluctué, débouchant sur une légère baisse, convenable cependant. La proposition est de maintenir le taux d'imposition à 55,5% ainsi que les autres taxes, que la Municipale demande au Conseil de bien vouloir accepter.

M. Stéphane DOEBELI, président de la Commission des finances, présente son rapport. Une modification du taux serait justifiée si l'on assistait à un changement dans la gestion financière de la commune, ce qui n'est pas le cas. L'exercice 2022 est bouclé avec un excédent de revenus de CHF 10'379.26, alors que le budget annonçait un excédent de charges de CHF 566'000.-. La correction de CHF 400'000.- pour la gravière affecte les indicateurs de l'analyse financière en relation avec les emprunts, rendant insuffisante la capacité d'autofinancement. A cet égard, un rapport du Département cantonal des institutions et du territoire sur les finances communales permet de faire une comparaison avec les indicateurs d'autres communes et de relativiser cette appréciation avec le capital et les réserves selon budget. La COFIN recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 3/2023.

Le Président ouvre la discussion.

En l'absence de prise de parole, l'on passe au vote : **le préavis n° 3/2023 est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis n°4/2023 Demande de crédit de CHF 176'000.- pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole

Le Président donne la parole au Municipal de l'énergie, M. Cédric MARZER. Le photovoltaïque s'imposant comme une mesure évidente et judicieuse, la Municipalité s'est adjoint le conseil de la HES-SO pour développer le projet soumis. Des quatre entreprises approchées (et non trois comme stipulé dans le préavis), l'offre la plus intéressante représente un montant de CHF 159'049.85, auquel s'ajoute une réserve pour divers et imprévus, pour un total de CHF 176'000.- pour 225 panneaux. L'installation devrait être éligible pour une subvention fédérale d'environ CHF 30'000.-, qui ne peut être déduite du montant du préavis. Sans viser l'autoconsommation, le projet alimente le réseau en électricité et permet de faire un investissement qui, avec l'évolution des prix de l'électricité, sera rentabilisé rapidement, même avec des prix qui fluctuent. A l'avenir, la pose de panneaux solaires sera étendue aux toits des bâtiments de la salle polyvalente et de l'école des Marmouzets. Ces travaux feront l'objet de préavis futurs. M. MARZER demande au Conseil d'accepter le préavis n° 4/2023, qu'il qualifie d'exemplaire.

Trois commissions ayant étudié ce préavis, le Président donne la parole à leur président et présidente.

M. DOEBELI explique que la Commission des finances s'est intéressée à déterminer si l'investissement est justifié. Il est difficile d'avancer des chiffres fiables sur l'économie qui sera réalisée, car les simulateurs n'offrent pas les paramètres adéquats pour le collège. Selon les données actuelles sur les hypothèses de production et le prix de l'électricité, le bénéfice projeté sur 25 ans serait de CHF 415'000.-. Bien que l'on ne sache pas de combien la facture sera diminuée, on peut présumer que l'avantage est réel, corroboré par l'analyse de la HES-SO. La COFIN recommande donc au Conseil d'accepter le préavis n° 4/2023.

Mme AUDETAT prend la parole pour la Commission climat-énergie-durabilité, commission qui s'exprime pour la première fois depuis sa nomination. Deux niveaux d'analyse ont été dégagés. Sur le plan de la stratégie énergétique sur la sécurisation de l'approvisionnement électrique, elle félicite la Municipalité d'investir pour produire de l'énergie solaire et mettre à disposition de l'électricité pour la population. Un petit bémol concerne le choix du bâtiment dont la consommation électrique de 30'000 kWh/an n'est pas significative sur le plan communal. Le projet devrait être poursuivi sur la salle polyvalente conjointement avec la réfection de son toit. S'appuyant sur des considérations de stratégie énergétique, la commission recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Pour la Commission construction-urbanisme, M. WENGER estime qu'il était légitime qu'elle soit consultée. Une évaluation du désavantage urbanistique et du rayonnement a été faite. Elle a conclu à l'absence de nuisance. Le toit est très peu visible, la construction est homogène sur l'entier du toit et il n'y aura pas d'effet miroir pas absence d'angle d'attaque pour un éblouissement. D'ailleurs, l'aspect du photovoltaïque va entrer dans la norme notamment des bâtiments publics. Enfin, la Municipalité répond aux attentes de la population, si bien que la commission recommande l'acceptation de ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. HABISREUTINGER demande si l'on ne pourrait pas utiliser le surplus d'électricité produite, sur les 100'000 kWh/an, pour les autres bâtiments communaux, au lieu de revendre l'électricité. Un bâtiment ne peut-il approvisionner un autre grâce au compteur principal alimentant les sous-compteurs ?

M. MARZER lui répond que, avec la législation actuelle, il faut produire à l'amont du compteur et on ne peut produire de l'électricité pour un autre bâtiment qui possède son compteur. Il faudrait n'avoir qu'un seul compteur pour l'ensemble des écoles. Comme l'introduction de courant pour la Farandole se fait dans la salle polyvalente, un changement serait minime, mais n'a pas pu être analysé en détail. C'est plus compliqué pour les autres écoles. La question relève aussi de l'économie réalisée avec la revente. Concernant la deuxième question, il est prévu de changer les compteurs, avec un compteur officiel de Romande Énergie et des sous-compteurs posés pour la comptabilité interne.

M. Nicolas CLERC attire l'attention sur la possibilité offerte par Romande Énergie de partager la production en plusieurs compteurs sans devoir changer les compteurs. Il demande si l'utilité d'une installation du stockage de l'énergie a été étudiée.

Pour M. MARZER, la situation présentée est une première étape qui sera suivie d'une évaluation du degré d'intérêt de la production. Le stockage et ses implications demandent plus d'analyses.

A M. Pierre GILDEMYN qui s'intéresse à la superficie de l'installation, M. MARZER répond qu'elle sera de 400 m².

En l'absence d'autre question, l'on passe au vote : **le préavis n° 4/2023 est accepté à l'unanimité.**

10. Mention des préavis à venir

- Budget 2024 : présenté par Mme GIROD en décembre
- Crédit d'étude pour l'autonomisation de l'éclairage public : M. MARZER
- Crédit d'étude pour le pourtour des écoles : M. DEPIERRE en octobre ou en décembre.

11. Communication(s) de la Municipalité

Le Syndic :

- Révision du règlement communal de police : une collaboration avec d'autres communes est envisagée pour adapter ce règlement à une commune de la taille de Trélex, pour décembre.
- Personnel communal : une nouvelle adjointe au greffe est engagée au 1^{er} septembre ; jusque-là, Mme DUBOIS-PELERIN poursuit l'intérim ; Mme Nicole KRUMMENACHER, préposée au Contrôle de l'habitant, a augmenté son taux de travail de 10% pour un soutien au greffe et au bureau électoral.
- Sortie du Conseil communal le 15 septembre : visite de l'ancienne décharge de la Ville de Nyon, renaturée.

Mme VOGEL :

- PACom : un délai à juin 2024 est octroyé par le Canton ; la mise à l'enquête sera publiée en automne ; la parcelle 15 sera transmise à la commune de Grens (au cadastre, elle est sur Grens mais, au registre foncier, à Trélex) ; au Bois de Bamp, une décadastration et création de DP est en cours.
- Région de Nyon : le fonds régional pour la mobilité collective sera renouvelé et soumis aux conseils communaux membres de Région de Nyon (2^{ème} semestre en principe), d'une valeur de CHF 9/habitant/an sur 10 ans.
- Paléo : l'affectation actuellement en zone agricole est en discussion entre les cinq communes concernées et la DGTL ; pour ce processus, quatre communes (Trélex, Duillier, Grens, Signy) ont engagé un urbaniste pour les représenter aux côtés de l'urbaniste de Nyon.

M. MARZER :

- Préavis Bondex – Sous l'Église (raccordement pour le NStCM) : le chantier démarrera bientôt.
- Fontaine à Borgeaud : les travaux devraient être terminés bientôt.
- Télégestion de l'eau : le changement de système par Rittmeyer SA est terminé.

Énergie et environnement :

- Group-it : une séance d'information à la population est fixée au 14 septembre.
- Plan Énergie Climat Communal (PECC) : le rapport est fait, le dossier va être envoyé au canton.
- Installation Publibike à la gare : les discussions avec le NStCM sont en cours.
- Mandat de plan directeur vélos : a été lancé.
- Nouveau projet de STEP au Lavasson : le plan d'affectation a été accepté par le Conseil communal de Gland.

Analyse du prix de l'eau : l'augmentation de CHF 1.- à 1,25 équivaut à env. CHF 40'000.- de revenu :

- Augmentation de prix de l'électricité de + de 150% (env. + CHF 30'000.-/an) ;
- Amortissement des préavis terminés pour env. CHF 21'000.-/an : Pont de Terre (glissement de terrain), Santous (bouclage), Bondex (cf. ci-dessus) et Migerendes (station de pompage) ;
- Inflation d'env. 4% qui représente env. CHF 5'000.-/an ;
- Mise à jour du système de pilotage : CHF 33'000.-, en 2023) ;
- Des inconnues : des réparations du réseau, l'évolution des taxes de raccordement ;
- La moitié de ces augmentations environ sont remboursées par St-Cergue ;

La Municipalité estime donc justifiée l'augmentation, qui pourrait être ré-analysée si nécessaire.

M. DEPIERRE :

- Inauguration de la Tour de l'Horloge le 3 mai : un franc succès auprès de la population, M. Alberto CORBELLA, conservateur cantonal adjoint à la Direction des immeubles et du patrimoine, a souligné l'intérêt de ce bâtiment dans le patrimoine culturel vaudois.
- Ecole des Marmouzets : les travaux de rénovation seront réalisés du 7 juillet au 11 août, selon un rythme serré.
- Ferme Paul : la Municipalité va analyser le rapport fourni par le bureau Réaliser.ch.

Mme GIROD :

- Groupement forestier la Colline : portes ouvertes le 31 août.
- Forêt : la famille Monney de Givrins a fait don à Trélex de sa parcelle 325, ainsi que d'un acte notarié datant de 1783, qui entre dans les archives communales ; une sortie organisée avec Pro Natura le 16 juin a réuni une quarantaine de personnes.
- Associations : les *Festifs* ont organisé le Vide-grenier le 29 avril et préparent la fête du 1^{er} Août ; le club trélésien *Omnisports* organise une journée récréative le 30 septembre pour se faire connaître et animer le village ; M. Hugo RAVENEL est en train de ressusciter *la Jeunesse de Trélex* avec une dizaine de jeunes.
- NPIV, nouvelle péréquation intercommunale : la répartition accélérera le rééquilibrage financier des communes et diminuera la participation à la cohésion sociale dès 2026 ; les quatre piliers sont les ressources (capacité financière des communes), les besoins structurels, les charges des villes, et les factures de la cohésion sociale et de la police. La péréquation sociale est dès lors exprimée en francs/habitant et la part du Canton dans l'augmentation de cette facture sociale sera supérieure à celle des communes. Une simulation pour Trélex révèle un gain de CHF 34'521.-. Le

Conseil d'État, l'UCV et l'AdCV ont signé l'accord le 30 mars et le Grand Conseil se prononcera cet automne. L'objectif de mise en œuvre est au 1^{er} janvier 2025.

- Communication : l'objectif de la Municipalité est de créer et disposer de canaux efficaces de communication à la population de ses activités et projets, adaptés au type d'information, avec un graphisme unifié et professionnel. Le résultat est présenté sur écran au Conseil communal :
 - imprimé : *L'INFO*, brochure annuelle de 8-12 pages, axée sur la stratégie politique, et *L'ACTU*, dépliant de 4 pages ou flyer, parution selon les besoins de l'actualité communale (4-8/an)
 - digital, projet pour 2024 : le site internet sera refondu et les réseaux à définir (newsletter, application, réseaux sociaux).

L'assemblée applaudit.

12. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- Groupement forestier : M. DAEPPEN, voir rapport annexé.
- AISGE : Mme Céline BERGER mentionne un changement dans le CoDir avec la reprise par M. HOFMANN du mandat de M. MARZER, la démission de la directrice, la présentation du projet de règlement du personnel, la nomination d'un nouveau président et la mise sur pause du projet du Bix en raison du sous-dimensionnement de sa construction. Le Président complète en annonçant la récente reprise du projet par la commune d'Arzier.

13. Propositions individuelles et divers

Mme Tania SCHLATTER demande si la Commission de sylviculture a encore une raison d'être aux côtés de la délégation auprès du Groupement forestier. Le Syndic et Mme GIROD trouvent cette question sensée. Le Bureau se chargera de la traiter.

Mme Karin VITALE soulève le sujet de la restriction d'eau, s'interroge sur l'opportunité d'une annonce en amont, celle de prévoir des tranches horaires, voire d'inciter à l'anticipation. Un règlement à cet égard est-il encore à l'ordre du jour ? M. MARZER lui répond que, selon le fontainier, des municipaux de communes alentours et la SAPAN, la situation actuelle des précipitations est quasi similaire à celle de 2022. La Ville de Nyon prévoit des actions pour fermer ses fontaines, à Trélex trois seront prochainement arrêtées. Concernant l'eau des sources, la situation à Trélex est meilleure qu'à pareille époque en 2022, avec une influence minime pour les sources gravitaires et le puits de pompage sur le niveau de la nappe phréatique, et les débits sont plus importants qu'en 2022. Concernant l'eau de la SAPAN (du lac et de nappes phréatiques), le débit est assez bas. Cette année, deux niveaux de restriction sont envisagés par la Municipalité et seront mis en œuvre selon l'évolution de la situation des précipitations.

Mme VITALE suggère d'utiliser une des deux séances en réserve pour répartir le contenu des séances. Le Président lui répond que la base des séances est la présentation d'au moins un préavis. Les séances comptant peu de préavis sont plus propices à la discussion, qui peut être mieux échelonnée dans l'année.

Avant de conclure, le Président annonce le visionnage d'un film de 3 mn préparé par la Municipalité sur la restauration de la Tour de l'Horloge. L'assemblée applaudit le film. Puis, il remercie les personnes dont la présence a permis d'atteindre le quorum et de former des débats intéressants. Il souhaite à tous de belles vacances et invite chacun à l'apéritif.

La séance est levée à 23h00.



Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 12.08.2023 / cdp

Conseil Communal de Trélex du 22.06.2023

Point 12 Ordre du jour : Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales
Rapport des délégués auprès du Groupement Forestier de La Colline

Chers membres du Conseil communal de Trélex,

Trois points sont à relever :

- 1) L'AG du 2.5.2023 a validé les **comptes 2022** qui se soldent par un déficit de CHF 279k ; le coût pour Trélex est de CHF 80k
- 2) Cette même AG a aussi pris note que la **revue des Statuts & Règlement** progresse
- 3) Quelques éléments sur le **refuge** de Givrins

1. Comptes

2022 est une nouvelle année marquée par la nature toute puissante qui nous rappelle que notre patrimoine forestier est tributaire des éléments climatiques. Les effets du climat impactent les conditions environnementales (sécheresse, qualité des essences...) et économiques (demande, prix du bois). Dans ce contexte où, d'une part il a crument manqué d'eau, et d'autre part il y a eu pléthore de bostryche, il a fallu adapter la priorité des travaux.

Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à 2021, le résultat opérationnel en baisse et le déficit financé par les communes se monte à CHF 279'038.25. Pour rappel la participation des communes était de CHF 242'000.62 en 2021 et CHF 290'063.20 en 2020. Avec Trélex, ce sont donc trois communes qui contribuent maintenant au destin de ce Groupement. Un tableau des interventions par secteur renseigne sur la répartition des ressources et donc l'intensité de traitement respectif à chaque territoire communal. Une comparaison de ces % par rapport à la clé de répartition entre communes (Genolier 33.9, Givrins 37.6, Trélex 28.5) doit se faire sur plusieurs années (5-10 ans) pour apprécier cet équilibre à sa juste valeur et en tirer des conclusions pertinentes.

En résumé, le climat, un effectif réduit pendant 5 mois, une utilisation intense du matériel & équipement et le recours à des tiers expliquent l'essentiel de l'évolution des chiffres. Par ailleurs, si les paramètres impactant la gestion de notre patrimoine forestier requièrent encore une perfusion financière des communes, l'avenir se veut quelque peu encourageant, compte tenu par exemple d'un personnel stabilisé et toujours plus à l'aise dans la gestion d'un territoire étendu, la hausse de certains tarifs pratiqués par le Groupement, la demande en bois énergie qui augmente, ainsi que l'obtention de subventions supplémentaires (climat).

2. Revue des Statuts & Règlement

La commission ad hoc a pu progresser dans sa révision. Elle a par exemple identifié de nombreux points qui méritent revue avec le CODIR et le Canton, avant d'approcher les Communes membres de notre groupement. Le travail en cours voit aussi des améliorations possibles dans le fonctionnement même du groupement ainsi que des mises à jour salutaires dans la rédaction des documents sous revue.

Le processus de modifications et d'approbation de statuts & règlements est cadré par des instructions et directives cantonales. Le cheminement démocratique est assez procédurier. Il y a en effet tout un mécanisme d'ascenseur et d'aller-retour pour faire circuler les propositions entre notre Groupement et les commissions ad'hoc à nommer par les Communes, avant d'aboutir au Canton pour approbation finale. Comme vous l'aurez compris ceci prendra du temps. Trélex sera sollicitée le moment venu pour nommer sa propre commission ad hoc.

3. Refuge de Givrins

Le Refuge a fait plein pot de locations selon la devise « premier arrivé, premier servi ». Pour rappel, les réservations au tarif privilégié de CHF 170/jours pour les trois communes (vs 350) se font sur le site revisité :

<https://www.groupementlacolline.ch/>

Les rentrées financières pour ces locations sont passées de CHF 12k en 2021 à CH 20k en 2022.

On compte des ressortissants de 18 communes avec comme « top 3 » : Givrins 43%, Genolier 22%, Nyon 11%. Trélex est au 4^{ème} rang avec 4%.

Vos délégués au Groupement Forestier de la Colline restent à votre disposition pour toute question.

Roman Daepfen (Rapporteur)
Diane Marcozzi